

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 DECEMBRE 2010

A 18 H 30

1. Modification des statuts du syndicat du Chassezac

Le Conseil Municipal approuve la demande de modification des statuts du syndicat du Chassezac portant sur le mode de calcul des participations des communes en prenant en compte les données fiscales de l'année N-2 au lieu de l'année 2005 et proratisées au pourcentage de la superficie de la commune dans le bassin versant.

2. Création et nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal d'enquête 2011

Monsieur Bernard BELLECULEE a été nommé coordonnateur et Mademoiselle SOLA Katherine, nommée agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2011, lequel s'effectuera du 20 janvier au 19 février 2011.

3. P.L.U. : Modification de la délibération du 23 septembre 2010

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et frais d'études liés à l'élaboration du P.L.U. auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

4. Création d'une commission d'urbanisme chargée de l'élaboration du P.L.U.

L'ensemble des élus est membre de cette commission.

5. Décisions modificatives portant sur le budget principal

Les crédits disponibles étant insuffisants pour régler certaines factures non prévues au budget, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives nécessaires.

6. Taxe de séjour

Le Conseil Municipal informe les propriétaires de locations saisonnières de l'obligation de se faire recenser auprès de la Mairie et ce, d'ici fin janvier 2011. Le tarif est fixé à 0,30 €/nuitée/personne pour un maximum de 49 nuitées.

7. Vœux du Maire

La date est fixée le samedi 08 janvier 2011 à 17 h 30.